

**COORDINATION NATIONALE des Comités de Défense des
Hôpitaux et Maternités de Proximité**

Siège social : Hôtel de Ville – 12400 ST AFFRIQUE
SIREN : 503 711 988 - SIRET : 503 711 988 00017
Association agréée - Arrêté du 14/08/2008 - N2008AG0003
Site : <http://www.coordination-nationale.org>
Contact : postmaster@coordination-nationale.org



Président Michel ANTONY - Michel.Antony@wanadoo.fr
Adresse personnelle : 3 rue Labarbe 70200 MAGNY VERNOIS - Tel.03.84.62.91.65 - 09.62.51.02.57

Vendredi 16 septembre 2011

Communiqué

(Merci de publier de page départementale)

La Coordination Nationale des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité prend note de la création de l'Institut de Cancérologie de l'Ouest créé par les hôpitaux de Quimper et de Brest et par la clinique brestoise Pasteur.

La Coordination nationale n'est pas hostile par principe aux Groupements de Coopération Sanitaire, permettant à des médecins libéraux d'exercer en partie à l'hôpital public, aux conditions suivantes : que les médecins libéraux adhèrent individuellement aux GCS et que l'hôpital public soit la structure à laquelle les patients règlent les consultations médicales ou interventions chirurgicales sans dépassement d'honoraire. Dans le cas de la création de l'Institut de Cancérologie, il ne s'agit pas du tout de cela. Il s'agit de l'association entre deux hôpitaux publics, parties d'un service public en principe à but non lucratif, et une clinique privée, impliquée dans des mécanismes de concentration financière comme n'importe quelle entreprise et dont le but est de faire du profit pour verser des dividendes substantiels aux actionnaires du groupe de clinique (dans le cas de la Générale de Santé, ce sont des millions d'euros qui sont répartis chaque année). La création de ce type de GCS est, une fois de plus, l'alliance entre la carpe et le lapin.

Il est à craindre aussi que les activités les plus rentables dans le cadre de ce pôle privé-public ne reviennent à la clinique Pasteur, comme cela se passe dans d'autres pôles privé-public, où l'activité la plus profitable est exercée par la clinique (c'est le cas à Dinan où la chirurgie est exercée par la clinique). La constitution de ce nouveau privé-public contribue à accentuer la marchandisation de la santé, avec la recherche de la rentabilité par les hôpitaux publics par le système de la tarification à l'activité, reprenant les modes de gestion des cliniques et entreprises privées.

En outre la constitution de ce pôle privé-public intervient au moment où la Cour des Comptes vient de rendre public son rapport annuel sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale. Il se montre très critique sur les coopérations public/public et public/privé.

La Coordination nationale considère que la priorité doit être donnée au service public hospitalier, doté des moyens financiers nécessaires pour répondre aux besoins de santé de la population qui doivent rester le fondement essentiel d'une politique de santé, respectueuse de l'accès aux soins pour tous et partout. Cette politique est actuellement gravement mise à mal par la recherche de rentabilité.

Pour la Coordination Nationale des Comités de Défense
des Hôpitaux et Maternités de Proximité,
le vice-président pour la Région Bretagne,
Yves Jardin (02.98.92.30.63)